

REGLEMENT
PRIX DU JEUNE ECRIVAIN ET DU JEUNE ILLUSTRATEUR
EN ESSONNE
2016 - 2017

Thème : Construire la paix dans mon quartier.

Article 1 :

La Ligue de l'enseignement de l'Essonne, en partenariat avec plusieurs associations, organise le concours départemental du jeune écrivain et du jeune illustrateur, afin de favoriser l'expression et valoriser les talents des jeunes essonnais. Le concours consiste à **écrire un texte court original** (poème, récit imaginaire ou réel, slam, sketch, chanson ...) ou à **dessiner** sur le thème : « ***Construire la paix dans mon quartier*** ».

Article 2 :

L'inscription au prix du jeune écrivain et du jeune illustrateur est gratuite.

Article 3 :

Sont autorisés à participer à ce concours les jeunes résidant dans le département de l'Essonne, à partir de 8 ans et jusqu'à 18 ans inclus, et ce à titre individuel.

Article 4 :

Le texte et le dessin doivent être entièrement originaux, inédits et en français.

Article 5 :

Le texte doit impérativement être écrit sous Word, format A4 vertical en police de caractère « Arial 12 ». Longueur de texte : minimum 10 lignes et maximum 40 lignes (soit une page maximum) incluant le titre. Le dessin sera réalisé sur une feuille de format A4. Les renseignements suivants devront figurer au bas de la page pour le texte, et au dos pour le dessin : nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse postale et/ou adresse électronique du participant ; adresse électronique, numéro de téléphone fixe ou de téléphone mobile des parents. Une fiche d'autorisation parentale sera demandée pour les participants mineurs.

Article 6 :

Le texte devra être envoyé par mail avant le 15/11/2017 à minuit à l'adresse électronique suivante : jeune-ecrivain@ligue91.org

Un accusé de réception (mail) sera adressé à chaque écrivain à réception de son texte. Le dessin devra être envoyé par la poste avant le 15/11/2017 à minuit, le cachet de La Poste faisant foi, à l'adresse suivante : **Ligue de l'enseignement de l'Essonne, Prix du Jeune Illustrateur, 8 allée Stéphane Mallarmé BP 58 91002 EVRY CEDEX**. Un accusé de réception (mail) sera adressé à chaque illustrateur à réception de son dessin.

Article 7 :

Le jury est composé des membres du Comité de Lecture. La sélection des écrits et des dessins envoyés par les participants s'effectue en tenant compte des éléments suivants : émotion transmise, force poétique, force de persuasion, originalité et pertinence, ainsi que de l'âge et de la diversité des candidats.

Article 8 :

Pour le concours, de l'écrivain, trois prix seront décernés par tranche d'âge (8-10 ans, 11-14 ans et 15-18 ans) soit 9 dotations au total, remis sous forme de chèque culture comme suit :

- Prix « Excellence » : 150 euros
- Prix « Espoir » : 100 euros
- Prix « Avenir » : 50 euros

Pour le concours de l'illustrateur, un prix sera décerné par tranche d'âge, soit 3 dotations au total, d'un montant de 150 euros, remis sous forme de chèque-culture.

Les écrits et les dessins validés par le Comité de Lecture seront publiés dans un livre illustré. Un exemplaire de ce livre sera offert à tous les participants lors d'un grand forum festif. Un diplôme de catégorie sera remis à chacun des 12 primés, ainsi qu'un diplôme de participation aux autres candidats présents à l'événement.

Article 9 :

Les participants déclarent expressément détenir tous les droits nécessaires sur l'écrit ou le dessin leur permettant de participer au présent concours, et dégagent les organisateurs de tout recours ou action qui pourrait leur être intenté à quelque titre que ce soit. Chacun des participants, par l'intermédiaire de son représentant légal, renonce à tout droit d'utilisation, de reproduction ou de publication de son texte ou dessin.

Article 10 :

Les organisateurs du concours se réservent le droit de publier les textes et les dessins produits par les participants à ce concours. L'acte de candidature implique de la part des lauréats et de leurs représentants légaux, la diffusion à titre gratuit de leurs écrits ou dessins sur tous supports, à l'initiative de la Ligue de l'enseignement de l'Essonne et de ses partenaires, qui peut disposer de ces productions. Les participants autorisent la citation de leur nom et la reproduction de leur texte ou dessin sans droits d'auteur. Toute participation au concours implique l'acceptation du présent règlement. Une autorisation parentale pour les mineurs sera à remplir par leurs représentants légaux.

Le présent règlement peut être consulté sur le site de la Ligue de l'enseignement de l'Essonne et de l'association du Coq à l'âne : www.ligue91.org et www.lecoqane.fr

NB : Les jeunes ne disposant pas d'un ordinateur pourront saisir leur texte dans différentes structures du département (liste en pièce-jointe) : Points Information Jeunesse (PIJ), Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) et les associations familiales du réseau UDAF 91.

